



CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 21 Février 2020 à 19h00
- COMPTE RENDU -

Le vingt et un février deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, Maire,
Étaient présents : ROCHAIX Jean-François, THOMAS Joseph, GROS Claudine, BRUNOD Aurore, RUFFIER-POUPELLOZ Mireille, OLÉON Laurent, AMATI Daniel, BAL Jacques, BILLAT Robert, COLLIARD Dominique, COLLOMB Daniel, DUNAND François, DURAND Olivier, ESTRADE Evelyne, EVTOUCHENKO Michel, FORAT Pierre, GOHEL Patrick, GUILLARD Paul, JUGAND François, JUGAND Joëlle, LABROSSE Gilles, LAURENT Jacques, LEGER Laurence, MOIRON Emmanuelle, MONEY Sylvie, SAUTEL Sybille, VERJUS Philippe et VIGIER Bernard.

Absents excusés : ALLEMOZ Jacques, DUCHOSAL Jean-Luc, HYVOZ Louis, JUGAND David, LEGER Georges.

Absents : GERMANAZ Sylvie, ARNOLD Gérard, COUTIN Ginette, DUCHOSAL Jean-Luc, MENGOLI Chrystelle, PERRIOLLAT Jérôme, VERTHIER Matthieu.

Pouvoirs : ----

Secrétaire de séance : GROS Claudine

Nombre de conseillers : en exercice : 39 présents : 28 votants : 28

Date de convocation : 13 février 2020

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Jean-François ROCHAIX, Maire.

Claudine GROS est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du 13 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

AFFAIRES FINANCIERES

DEL-2020-01-001 : Fonds de concours relatif à la neige de culture – Doucy 2023

Approbation du fonds de concours d'un montant inférieur à 50 % du montant HT de la dépense au profit de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, soit 500 000 €, afin de participer au financement de la neige de culture.

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget de la Commune et les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la Commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-002 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2020

M. le Maire rappelle la délibération 2019-09-005 du 13 décembre 2019 relative à l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2020, qu'il convient de préciser par chapitres et par articles.

Autorisation accordée à Monsieur le Maire d'engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2020 dans les chapitres mentionnés à l'état annexé à la présente, les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019.

Les crédits correspondant aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2020.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2019-09-005 du 13 Décembre 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-003 : Tarifs communaux à compter de l'année 2020

Approbation des tarifs énoncés ci-dessous, à compter de l'année 2020 :

PRODUITS FORESTIERS

MENUS PRODUITS FORESTIERS (TVA 10 %)

Chablis impropre au service	9,00 € HT soit 9,90 € TTC / m3
Bois de chauffage	10,00 € HT soit 11,00 € TTC / m3
Perches résineuses	2,40 € HT soit 2,64 € TTC / m3

REQUETE A PARTICULIER (TVA 20,00 %)

Requête à particulier limitée à 12 m ³ par demande	25,00 € HT soit 30,00 € TTC / m3
---	----------------------------------

*Réserve l'objet de ces cessions à l'usage du concessionnaire après accord du Maire délégué.
Le bois de construction sera contrôlé simultanément par le Maire-Délégué et le service forestier.*

AFFOUAGE (TVA 10 %)

Bois d'affouage	forfait 3,00 HT soit 3,30 € TTC
-----------------	---------------------------------

(forfait n'excluant pas la journée habituelle d'entretien des chemins forestiers)

Bonneval: redevance d'affouage 35,00 € par an et par bénéficiaire

DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Jardins communaux Notre Dame de Briançon	15,00 € par an
Droit de stationnement des taxiteurs autorisés	180,00 € par an
Occupation domaine public	30,00 € le mètre linéaire par an
Droit de voirie commerçants ambulants	2,10 € le mètre linéaire par jour
Droit de place pour les cirques	40,00 € par jour de représentation

CONCESSIONS CIMETIERES

	LA LECHERE	BONNEVAL	FEISSONS SUR ISERE
CONCESSION TRENTENAIRE			
2 m ² (1 emplacement)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
4 m ² (2 emplacements)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
6 m ² (3 emplacements)	236,00 € <i>uniquement pour le renouvellement des concessions déjà existantes</i>		
Columbarium	200,00 €	200,00 €	660,00 €
Caveau		100,00 € par emplacement	
Fossoyage d'une tombe de 2 m ²		280,00 €	
Ouverture d'un caveau		130,00 €	
CONCESSION CINQUANTENAIRE - Caveau			270,00 €

LOCATION DE SALLES

			LA LECHERE SALLE DES FETES – SALLE POLYVALENTES	SALLE DES MERMETS SALLE EVASION	DOUCY SALLE POLYVALENTE ANCIENNE ECOLE DU VILLARET	FEISSONS SUR ISERE SALLE DES FETES	FEISSONS SUR ISERE SALLE POLYVALENTE	BONNEVAL SALLE DES FETES	BONNEVAL SALLE PAROISSIALE
Résident	Usagers privés		150,00 € (+ 50 € par jour supplémentaire)	90,00 €	90,00 €	140,00 € + 50,00 € de chauffage en cas de besoin	60,00 €	90,00 €	60,00 €
	Usagers mineurs		75,00 €	60,00 €	Gratuit				
	Associations		Gratuit	Gratuit		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Non- résidents	Usagers privés		350,00 € (+ 50 € par jour supplémentaire)	185,00 €	190,00 €	480,00 € + 70,00 € de chauffage en cas de besoin	130,00 €	180,00 €	120,00 €
	Associations	Par jour	350,00 € (+ 50 € par jour supplémentaire)						
		Par semaine	1 100,00 €						
		A l'année : 1 utilisation hebdomadaire	175,00 €						
		2 à 3 utilisations hebdomadaires	350,00 €						
Sociétés / Syndicats	A but lucratif	Par jour		260,00 €					
		2 jours	400,00 €						
		3 jours	450,00 €						
		Jour supplémentaire	450,00 €						
	But non lucratif	Par jour	85,00 €						
Réunions / Congrès						60,00 €			
						90,00 € +50,00€ de chauffage en cas de besoin			

LOCATION CHALETS

	HAUT GENTIL		NEZ DE L'OURS		CAVE DU VILLARD
	Semaine (Prix par personne)	Nuitée (Prix par personne)	Semaine (Prix par personne)	Nuitée (Prix par personne)	
	du samedi 15 heures au samedi suivant à 10 heures	de 15 heures au lendemain à 10 heures	du samedi 15 heures au samedi suivant à 10 heures	de 15 heures au lendemain à 10 heures	Gratuit
Adulte	60,00 €	12,00 €	20,00 €	5,00 €	
Enfant jusqu'à 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Enfant de 6 à 12 ans	40,00 €	7,00 €	10,00 €	3,00 €	
Montant minimal facturé	200,00 € quel que soit le nombre de personne	35,00 € quel que soit le nombre de personne	30,00 € quel que soit le nombre de personne	15,00 € quel que soit le nombre de personne	
Taxe de séjour	Suivant la délibération de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche				
	Location de groupe sans nuitée = 4,00 € par personne				

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-004 : Attribution d'une indemnité de conseil à Madame ZANETTO Isabelle, comptable du Trésor

Considérant les services rendus dans le cadre de la gestion financière de la Commune, attribution à Madame ZANETTO Isabelle, comptable en fonction, d'une indemnité de conseil (taux 100%) à partir du 01 janvier 2019 et ce pour la durée de la gestion comptable.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(voix pour : 25 ; voix contre : 3 Claudine GROS – Sybille SAUTEL – Emmanuelle MOIRON)

DEL-2020-01-005 : Demande de subvention à la Région, dispositif « d'ingénierie préalable aux projets d'hébergement touristiques » - Etude de faisabilité pour la réhabilitation du chalet du Haut Gentil - Bonneval

Approbation de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du chalet du Haut Gentil et sollicitation auprès de la Région de la subvention la plus élevée au titre du dispositif « d'ingénierie préalable aux projets d'hébergements touristiques »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-006 : Demande de subvention au Conseil Savoie Mont Blanc, dispositif « collectivités sinistrées suite à la tempête du 1^{er} Juillet 2019 » - Travaux d'exploitation divers dans les peuplements : coupe de chablis parcelles diverses - DOUCY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la tempête du 1^{er} juillet 2019, des travaux d'exploitation divers dans les peuplements : coupe de chablis parcelles diverses en forêt communale de Doucy sont nécessaires.

Approbation du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montants en € HT
Abattage	1 788 €
Débardage	1 040 €
Total dépenses	2 828 €

Recettes	Montants en €
État (préciser sources)	Néant
Région	Néant
Département	1 131 €
Autres (Commune(s), PNR, EPCI, etc.)	Néant
Sous-total financements publics	1 131 €
Autofinancement	1 697 €
Total recettes	2 828 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-007 : Demande de remboursement à la société « ALPES SAVOIE TOURS » suite à la détérioration d'une barrière devant la Mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une barrière située devant la mairie a été détériorée par un car de la société « ALPES SAVOIE TOURS ». Le Conseil Municipal demande le remboursement de 440,00 € HT soit 528,00 € TTC à la société « ALPES SAVOIE TOURS ».

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-008 : Refacturation totale aux Associations Foncières Pastorales (AFP) de Nâves et Celliers du service de La Poste MAILEVA au prorata de leurs utilisations

Approbation de la refacturation de l'abonnement, des frais d'affranchissement et de mise sous pli du service MAILEVA au prorata de l'utilisation par les AFP de Nâves et Celliers.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

DEL-2020-01-009 : Modification du tableau des emplois

- Suppression des emplois suivants :

Filière	Catégorie	Emplois supprimés	Effectifs	Quotité du temps de travail (en centième)
Administrative	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35.00
Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35.00

- Modification, au 1^{er} mars 2020, des emplois suivants, en raison d'avancements de grade :

Filière	Catégorie	Emplois créés	Emplois supprimés	Effectifs	Quotité du temps de travail (en centième)
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35.00
Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	1	35.00

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DEL-2020-01-010 : Création de postes liés à un accroissement saisonnier d'activité

Décision de créer des emplois non permanents de droit public, à savoir :

- o six postes d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet
- o un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C), à temps complet,

Le Maire déterminera le niveau de rémunération des candidats en fonction du grade de recrutement et de leur profil.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DEL-2020-01-011 : Création d'un poste lié à un accroissement temporaire d'activité

Décision de créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C), non permanent à temps complet, le Maire déterminera le niveau de rémunération du candidat en fonction de son profil.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DEL-2020-01-012 : Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

La Commune de La Léchère donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

Le Conseil Municipal charge le Maire de transmettre au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

32 agents CNRACL sont employés par la commune au 31 décembre 2019. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera conduit par le Cdg73.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DEL-2020-01-013 : Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le conseil municipal souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Le Conseil Municipal mandate le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et s'engage à communiquer au Centre de gestion de la Savoie les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.

L'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie par délibération et après convention avec le Cdg73, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Cdg73.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DEL-2020-01-014 : projet de neige de culture sur la chaîne de Doucy : autorisation de mise à l'enquête publique environnementale conjointe des communes des Avanchers-Valmorel et de La Léchère

Approbation du projet de neige de culture sur la chaîne de Doucy et de la mise à l'enquête publique conjointe de ce dossier avec la Commune des Avanchers-Valmorel au titre du Code de l'Environnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-015 : Acquisition à titre gratuit du centre technique du Tovey à Nâves

Approbation de la division des parcelles YO 229, 221, 217 et 150 conformément au plan ci-annexé, et de l'acquisition à titre gratuit du tènement immobilier du centre technique du Tovey situé à Nâves « Dottan » appartenant à la CCVA, pour une superficie de 466 m² à prendre sur les parcelles objets de la division.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique correspondant et tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-017 : Vente du bâtiment « Le Soleil Levant » à Celliers

Approbation de la cession du bâtiment le « Soleil Levant » sis à Celliers « La Chapelle », cadastré parcelle I 452 ainsi que les parcelles cadastrées I 451 et I 984 et acceptation de l'offre de 90 000 € faite par le groupement de candidats dans les conditions présentées dans le cadre de l'appel à projets. Autorisation à Monsieur le Maire de signer toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-018 : Vente du lot 3 lotissement « Derrière le Chêne » à Pussy

Approbation et autorisation donnée à Monsieur de signer la vente des parcelles XR 504 et XB 503, 501, 484, 511 et 508 constituant le lot n°3 au prix de 39 636.38 € H.T auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur à la date de signature de l'acte et éventuellement la TVA sur marge selon les modalités d'acquisition des parcelles de terrain constituant le lot ; soit un total de 47 563.66 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-019 : Vente du lot 4 lotissement « Le Rivet » à Feissons-Sur-Isère : rectification de la délibération du 20 Septembre 2019 pour erreur matérielle

Le Conseil Municipal rappelle les termes de la délibération du 20 septembre 2019 approuvant la vente des parcelles C 1982, 1984 et 1989 constituant le lot n°4 et dit que le prix HT est de 52 360.00 € et non de 53 360.00 €. Au prix HT, s'ajoute la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte, soit un total TTC de 57 120.00 €,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-020 : Vente de la parcelle T299 à Nâves

Approbation de la cession, après division, d'une partie de la parcelle communale cadastrée T 299, située au lieu-dit « La Forclaz » à Nâves, pour un prix vente de 0.20 € le m² et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-021 : Echange de terrains à Nâves : annulation de la délibération du 20 Septembre 2019

Annulation de la délibération du 20 septembre 2019 approuvant l'échange d'une partie du chemin rural déclassé au droit de la parcelle YB 334 à Grand-Nâves contre la parcelle BND T 199, Pour finaliser le dossier, deux nouvelles délibérations seront prises ; l'une pour approuver la vente d'une partie du chemin déclassé, l'autre pour accepter l'acquisition de la parcelle BND T 199, Autorisation à Monsieur le Maire de signer toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-022 : Vente de terrain à Nâves

Approbation de la vente d'une partie du chemin rural déclassé de 15 m² situé à Grand-Nâves au droit de la parcelle YB 334, pour un prix de vente total à 150 €, soit 10 le m², et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-023 : Acquisition de la parcelle T 199 à Nâves

Approbation et autorisation donnée au maire de signer l'acquisition de la parcelle BND T 199 pour un lot de 21 093 m² située « Montagne du Châtelard » à Nâves, pour un prix de vente à 0.15 € le m², soit un total de 3 163.95 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DEL-2020-01-024 : Vente de la parcelle ZW 586 à Nâves : rectification de la délibération du 20 Septembre 2019

Intéressé par l'affaire, M. Patrick GOHEL ne participe ni aux débats ni au vote.

Le Conseil Municipal rappelle les termes de la délibération du 20 septembre 2019 et dit que la parcelle communale cadastrée ZW 586, située au lieu-dit « Prés de l'église » à Nâves, a une contenance de 105 m² et non de 107 m².

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Type de document	Date	Objet
Décision du maire n°2019-054	28/11/2019	Bail précaire d'une maison de 57 m ² à l'ancienne école de Molençon - Nâves
Décision du maire n°2019-055	30/11/2019	Contrat de location d'un garage communal sis à Feissons-sur-Isère
Décision du maire n°2019-056	12/12/2019	Autorisation d'exploitation de la sève de bouleau – parcelles OV n°28 et 29 Le Tovet Grand Nâves
Décision du maire n°2020-001	07/01/2020	Contrat d'occupation d'un appartement sis au quartier commerçant à Notre Dame de Briançon
Décision du maire n°2020-002	09/01/2020	Résiliation du bail professionnel du local n°3 Les Feuilletts à La Léchère
Décision du maire n°2020-003	09/01/2020	Résiliation du bail professionnel du local n°3 Les Feuilletts à La Léchère
Décision du maire n°2020-004	14/01/2020	Suspension du bail professionnel du bureau n°114 sis au Pôle Henri Moissan – Notre Dame de Briançon
Décision du maire n°2020-005	28/01/2020	Non reconduction du bail de location à titre précaire du bâtiment à usage professionnel sis ZA de la Plantaz à Notre Dame de Briançon

Décision du maire n°2020-006	28/01/2020	Avenant n°4 convention pour la location d'un garage communal du Biolley - Bonneval
Décision du maire n°2020-007	30/01/2020	Convention de mise à disposition du rez de chaussée de l'ancienne cure à Pussy
Décision du maire n°2020-008	12/02/2020	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du garage communal sis au chef-lieu à Pussy
Décision du maire n°2020-009	12/02/2020	Bail de location à titre précaire du bureau n°101 et 117 à usage professionnel sis au Pôle Henri Moissan à Notre Dame de Briançon
Décision du maire n°2020-010	12/02/2020	Avenant n°1 bail de location à titre précaire du bureau n°002 et de son annexe à usage professionnel sis au Pôle Henri Moissan à Notre Dame de Briançon
Convention	12/12/2019	Convention de prestations de services entre la Société NSI Ho5park et la commune de La Léchère, la commune des Avanchers-Valmorel, la CCVA

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Affiché à La Léchère le :

03 MARS 2020



**Le Maire,
Jean-François ROCHAIX**